

**DECISION N° 20221215\_P\_146  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la  
Haute-Loire****Arrondissement  
D'YSSINGEAUX****Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Cycle de l'Eau****Objet : Signature d'une prestation de service pour les travaux d'extension basse tension pour l'alimentation du château d'eau sur la commune de la Séauve sur Semène avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.**

N° 20221215\_P\_146

**Le Président,****Décide**

De signer une prestation de service avec :

**OBJET****Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire  
13, place Michelet  
43 000 Le Puy en Velay**

Pour les travaux d'extension basse tension pour les travaux du château d'eau les Granges sur la commune de La Séauve sur Semène.

**Montant : 4 695 € HT**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 15 décembre 2022

Le Vice-Président,

Claude VIAL

